

Commission Formation et vie universitaire

Jeudi 25 juin 2020

Commission Plénière

1. Informations générales

- ❖ Présentation de l'application mobile *Mon compte Formation* par Christelle Pragnon, directrice du SUFCO.

La directrice du SUFCO présente la nouvelle application mobile Deux points de vue, en adoptant deux points de vue : celui du titulaire du compte et celui de la structure de formation. Le CPF concerne tous les actifs du privé et remplace le DIF.

Le diaporama projeté (voir ci-joint) précise les nouveautés et ce que permet cette application.

- ❖ Point rentrée 2020 anticipation

L'année universitaire a été complexe du fait de la pandémie Covid-19. On ne sait pas encore comment va évoluer la situation sanitaire d'ici la rentrée : la communication ministérielle se fait au fur et à mesure des évolutions. Actuellement, l'évolution est plutôt favorable à une rentrée en présentiel. Mais des incertitudes subsistent et on observe des reconfinements ponctuels dans certains pays. Au mois de mars, l'université n'avait pas d'expérience mais aujourd'hui ce n'est plus le cas et nous pouvons tirer des leçons de l'expérience de confinement et nous préparer collectivement. Plusieurs groupes de réflexion et de travail sont à l'œuvre : 1 groupe de politique collégiale, autour du président de l'université, regroupant des représentants de différentes sensibilités et des listes en lice pour les futures élections. Parallèlement, trois groupes de travail se penchent sur les déclinaisons opérationnelles et concrètes des différentes situations à anticiper.

Plusieurs scénarii se dessinent ainsi et sont en préparation afin de répondre au mieux :

1. rentrée classique, en présence et sans précautions particulières
2. le Mesri autorise la rentrée en présentiel mais avec des aménagements et précautions liés à la covid
3. reconfinement à la rentrée ou plus tard dans l'année...

C. Goï présente un diaporama pour expliquer les différentes situations d'enseignement qui pourraient devoir être mises en place et détaille les éléments relatifs aux modalités d'enseignement hybride.

Le président et Cécile Goï seront présents sur site le 17 août pour envisager les modalités effectives de rentrée, selon les directives que le MESRI devrait avoir envoyé d'ici-là.

Pour l'accueil des étudiants, plusieurs actions seront mises en place pour la rentrée avec la Vie Etudiante, le SEF et la MOIP. Ces actions viseront particulièrement les entrants à l'université mais les activités conviviales habituelles ont dû être annulées.

- ❖ Présentation logiciel Conpère version 2

Gabriel Poluga en charge de la mise en place du logiciel Contrat pour la réussite étudiante (conpère) pour l'établissement fait une présentation succincte aux nouveaux élus étudiants élus.

Il est également évoqué les nouvelles fonctionnalités du logiciel qui ont été développées avec la version 2 du logiciel (disponible courant octobre 2020) à savoir :

- Récupération des IA des oui-si sur la VET d'inscription donc identifié en tant que tel dans ConPeRe, Possibilité d'ouvrir tous les contrats (sans action de la part des étudiants)
- Gestion de la réorientation (Dans initialisation: indiquer l'étape de réorientation)
- Gestion des campagnes (années universitaires) possibilité de purger les contrats non terminés de l'année précédente
- Répartition des étudiants par numéro d'étudiant, par lettre de nom, par statut, à l'unité



- Relance en masse
- Possibilité de faire une demande d'accompagnement via ConPeRe de la part de l'étudiant
- Possibilité de se connecter en tant qu'étudiant depuis le back office
- Rôle de conseiller d'orientation
- Univers BO autour de ConPeRe à venir

❖ Motion coordination nationale CLES suite à l'arrêté du 03 avril 2020

En réaction à la publication de l'arrêté du 3 avril 2020 qui conditionne la délivrance du diplôme de niveau licence par une « certification [concernant] au moins la langue anglaise [...] faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique » de nombreuses universités et associations de langues vivantes en France dont la coordination CLES ont déposé une motion contre cet arrêté allant à l'encontre selon eux d'une politique de plurilinguisme. Il limiterait le choix du nombre de certifications qu'un étudiant peut passer et privilégierait des prestataires externes, ne laissant pas la possibilité aux universités de déterminer le choix de cette certification.

La coordination nationale CLES demande aux universités de soutenir cette motion et de permettre que le CLES soit également envisagée comme autre certification possible.

Cécile Goï propose au vote des membres de la cfvu un vote de soutien de cette motion.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

❖ Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PEIP) : gestion des inscriptions administratives

Il est demandé le rattachement administratif des parcours PEIP à l'EPU, les étudiants ayant pour finalité d'intégrer les écoles d'ingénieurs. Les étudiants étaient au préalable inscrits à l'ufr sciences et techniques et à l'IUT.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

2. Pédagogie :

❖ Bornage année universitaire 2020-2021 (suite)

Il s'agit de permettre aux étudiants de pouvoir repousser la date de soutenance des diplômes figurant dans le document joint.

Les composantes suivantes ont fait une demande en ce sens : arts et sciences humaines, centre des études supérieures de la renaissances et l'ufr Droit, économie et sciences sociales. Il est demandé à ce dernier de préciser les dates de dérogation possible sur le document transmis.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

❖ Jurys Validation acquis de l'expérience

Présentation du mode opératoire pour la mise en place d'une audition de jury de Validation des acquis de l'expérience à distance au regard du paragraphe 5 de la circulaire 2019-010 du 30/01/2019 concernant la procédure de validation des acquis et de l'expérience

Un candidat qui le demande peut demander à faire sa soutenance en distanciel

❖ IUT de Tours Licence professionnelle Management d'une unité de restauration à thème

Il est demandé l'ouverture d'une troisième campagne de candidature du 27 juin au 13 juillet 2020 afin de pouvoir permettre l'ouverture à la rentrée 2020 de cette licence professionnelle. Faute d'un nombre suffisant de candidats, la CFVU pourra prendre la décision de ne pas ouvrir ce diplôme à la prochaine rentrée universitaire.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à 21 voix pour et une abstention

❖ Modification de maquettes et Modalités de contrôle de connaissances pour la rentrée universitaire 2020/2021

Cf tableau joint en annexe

❖ Offre de formation CERCIP 2020-2021, demandes de création



L'UFR de sciences a proposé la création d'un nouveau cercip pour la rentrée 2020 sur la thématique suivante Ethique/Environnement/Mondialisation avec comme intitulé objectif alimentation durable.

Les membres de la CFVU adoptent cette création à l'unanimité.

- ❖ Offre de formation Parcours d'Accès spécifique Santé et Licence Accès Santé

La CFVU vote favorablement les projets de PASS et L.AS à l'unanimité.

- ❖ Faculté de Sciences
 - Licence sciences de la vie parcours international : mobilité internationale en L3 dans le contexte de la crise sanitaire
 -

L'équipe pédagogique souhaite pouvoir garder la notion de parcours international à la mention sciences de la vie même si les étudiants n'ont pas pu effectuer de mobilité au regard du contexte sanitaire. En effet, les possibilités de mobilité vont être réduites voire interdites dans certains pays d'Europe et hors Europe et des problèmes financiers ont pu être générés par la crise ne leur permettant pas de financer une mobilité..). il s'agit donc de ne pas pénaliser les étudiants du fait de la situation exceptionnelle.

Cécile Goï soumet cette proposition au vote.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité

unanimité

- ❖ Faculté de Médecine
 - Création du Diplôme inter universitaire d'immunopathologie

Compte tenu de la disparition du DESC d'Allergologie et Immunologie Clinique, de l'absence de formation équivalente, de l'explosion des thérapeutiques innovantes notamment en immunothérapie aussi bien appliquées aux pathologies auto-immunes et inflammatoires chroniques ainsi qu'en oncologie il apparaît nécessaire de proposer une formation transversale dans le domaine de l'immunologie et de l'immunopathologie qui soit accessible à de nombreuses spécialités médicales. C'est pourquoi les enseignants d'immunologie (discipline clinico-biologique) en lien étroit avec les enseignants d'autres spécialités médicales souhaitent proposer un diplôme inter-universitaire dans le champ de « l'immuno-pathologie

L'objectif de ce DIU est de développer les connaissances et compétences sur : (i) le système immunitaire et ses interactions avec l'organisme ; (ii) le rôle de l'immunité innée et adaptative dans la survenue et au cours des maladies auto-immunes, allergiques et inflammatoires chroniques, dans les pathologies infectieuses, et dans les maladies malignes ; (iii) les moyens de moduler les fonctions immunitaires par des thérapeutiques médicamenteuses classiques ou par immunothérapie spécifique et non spécifique.».

La durée totale de la formation est de 1 an - 80h CM et le DIU accueillera au minimum 3 internes et au maximum 12 personnes. Il n'est pas prévu de stage.

Le public visé concerne essentiellement les internes et docteurs juniors dans des disciplines cliniques et biologiques, Médecins et pharmaciens spécialistes hospitaliers ou libéraux dans le cadre de la FMC, Biologistes hospitaliers en vue d'une qualification (consultation d'Immunologie clinique), Médecins de l'industrie pharmaceutique et les chercheurs et/ou ingénieurs issus du public ou de l'industrie pharmaceutique ayant au minimum un équivalent master 2.

L'admission se fera sur dossier avec CV et lettre de motivation. Les méthodes pédagogiques prévoient des enseignements en visioconférence de tours ou en présentiel à Paris pour une évolution vers du web learning après une année de fonctionnement.

Le coût de la formation est de 1370 euros pour un stagiaire financé et de 670 euros non financés. Il est ouvert à la formation initiale et continue.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité

- Création du Diplôme inter-universitaire échographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur

La Faculté de médecine de de Tours offre déjà le DIU d'échochirurgie du membre supérieur. La Faculté de médecine de Tours possède une longue histoire et une expertise reconnue de l'échographie et des



ultra-sons en générale. Ce DIU permettrait l'acquisition de connaissances pratiques et théoriques permettant l'utilisation de l'outil échographique à visée diagnostique et thérapeutique pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur.

La durée totale de la formation est de 1 an – 92 h avec pratique professionnelle. Le DIU peut accueillir jusqu'à 22 personnes réparties sur les Universités participantes : Brest, Montpellier-Nîmes, Amiens, Nancy, Rennes, Saint Etienne

A l'université de Tours : capacité prévue : maxi 7 ; mini 5 (effectif utilisé pour le budget)

Le DIU est destiné à des chirurgiens orthopédistes en cours de formation ou confirmés qui souhaitent se spécialiser dans la chirurgie du pied et de la cheville. Sur le plan légal, il faut être titulaire du diplôme français d'état de docteur en médecine ou de celui d'un pays de la CEE, ou être interne de spécialité en chirurgie, quelle que soit la filière choisie, ou encore être étudiants étrangers inscrits en AFS ou AFSA de chirurgie orthopédique.

L'inscription au Diplôme est autorisée par la commission pédagogique du DIU au regard des pré-requis fixés ci-dessus après examen du dossier des candidats. Toute demande d'accès en l'absence de ces pré-requis fera l'objet d'une réunion de la commission pédagogique qui déterminera alors si la personne peut s'inscrire au DIU.

Admission : - le public inscrit en formation initiale doit obtenir une note stage fait et une note minimale de 60/120 points à la somme des épreuves 1,2,3,4. - le public inscrit en formation continue doit obtenir une note minimale de 60/120 points à la somme des épreuves 1,2,3,4. Le comité pédagogique statue sur les demandes de réinscription, dans le cas où une personne n'est pas admise.

Le coût de la formation continue est de 1200 euros pour les Stagiaires financés et les stagiaires non financés.

- Modification du Diplôme inter-universitaire clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie (en collaboration avec Arts et Sciences Humaines)

Changement de nom du Diplôme inter universitaire qui auparavant s'appelait clinique des violences sexuelle et psychopathologies.

Il n'existe aucun diplôme équivalent et ceux qui concernent les violences sexuelles, la prise en charge des victimes et le psychotraumatisme sont rares. Les enseignements associent les domaines de la psychologie, de la psychiatrie et de la médecine légale, la pratique clinique et la recherche. L'équipe pédagogique s'adosse au Centre régional de psychotraumatologie et au CRIAVS CVL. Ce diplôme sera centré sur les violences sexuelles (phénomène de société générant des réactions sociales et politiques considérables), avec une place importante pour la clinique et la prise en charge des victimes (pour lesquelles la demande de formation à la prise en charge est importante, notamment dans le champ du psychotraumatisme). La question des auteurs sera également prise en compte.

- Modification de la maquette du Diplôme universitaire d'addictologie-alcoologie : troubles addictifs liés à la consommation d'alcool

Suite au retrait de des universités de Nantes et Angers, le diplôme devient un Diplôme d'université. L'Université de Tours - UFR de Médecine propose cette formation en addictologie et en alcoologie. Ces formations répondent à un besoin dont l'importance a été confirmée régionalement au cours des Conférences Régionales de Santé du Centre et des Pays de La Loire qui placent les conduites à risques et en particulier les conduites addictives et les conduites d'alcoolisation comme priorités régionales en matière de santé publique

- Modification de la maquette du Diplôme universitaire d'addictologie-alcoologie : troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales

Concernant ce diplôme, seule l'université d'Angers se retire de la formation

Les conditions d'inscriptions sont également modifiées. Elle passe de bac +2 à bac+3

- Modification de la maquette du Diplôme universitaire soins continus (&ère année) et du diplôme interuniversitaire soins palliatifs et accompagnement

Le DIU de soins palliatifs a été créé en 1996 sous la responsabilité d'un comité pédagogique coordonné par Philippe Colombat et en conformité au programme national des DIU de soins palliatifs érigé par le



Collège national des enseignants universitaires en soins palliatifs (CNEFUSP). Des adaptations ont été faites en 2002 et en 2005 avec l'individualisation d'une première année intitulée DU de soins continus. Après avoir auditionné des étudiants issus de diverses professions ayant fait les années passées le DU de soins continus et le DIU de soins palliatifs, le comité pédagogique souhaite aménager les maquettes, concernant essentiellement la seconde année du DIU de soins palliatifs. En effet, les situations palliatives ont évolué avec notamment l'apparition de nouvelles thérapeutiques symptomatiques (méthadone, thérapeutiques sédatives...), l'instauration de nouveaux droits pour les patients (droit à la sédation profonde et continue), l'accroissement des situations cliniques en gériatrie ou au domicile, le renforcement d'une demande sociale adressée aux soignants avec un souhait de mourir sans souffrance en continuant d'exercer son autonomie.

Dans ce contexte, il semble nécessaire de renforcer certains aspects cliniques en seconde année du DIU en individualisant des modules thématiques (Approches cliniques et thérapeutiques des situations palliatives complexes ; Approfondissement des compétences relationnelles en situation palliative ; Délibération éthique dans les situations de souffrance extrême ; Communication et soins corps à corps). Ces modifications ne modifient pas le volume horaire dédié à la seconde année, ni les modalités de validation.

Par ailleurs, il est fait le constat au fil des années d'une difficulté de certains soignants, notamment des médecins, à s'engager dans une formation sur deux ans d'autant plus qu'ils ont déjà bénéficié d'une formation en soins palliatifs lors de leurs études médicales sous la forme de stage d'internat de 6 mois dans des structures de soins palliatifs, de Diplôme d'enseignement supérieur complémentaire en médecine palliative-médecine de la douleur (DESC) ou de Formation Spécialisée en soins palliatifs (FST).

En conformité avec la volonté nationale de renforcer la graduation de la formation en soins palliatifs, il est offert la possibilité à certains postulants de rejoindre directement la seconde année du DIU de soins palliatifs sous couverts de critères stricts (expérience conséquente en soins palliatifs, motivation personnelle, projet professionnel...) et de la validation par le comité pédagogique. Ces admissions directes seront rares et une évaluation de leur pertinence sera faite.

- Modification de l'intitulé et de la maquette du Diplôme universitaire échographie en gynécologie médicale (ex échographie gynécologique et obstétricale)

Changement de nom du DIU : le DIU national d'échographie gynécologique et obstétricale devient Echographie en gynécologie-obstétrique

Il y a également des modifications des tarifs FC si DIU en équivalence

L'ensemble de ces modifications de diplômes ou de maquettes est voté favorablement à l'unanimité.

3 Conventions

❖ Faculté d'arts et sciences humaines

- Convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme de Licence d'Histoire/Bachelor of Arts entre l'UT et la Ruhr-Universität Bochum.

La présente convention, qui s'inscrit dans les accords-cadres du 5 mai 1967 entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum, les partenaires manifestent leur volonté commune de renouveler la formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Licence/Bachelor of Arts d'Histoire, initiée en 2002, par la mise en place d'un Coursus intégré franco-allemand soutenu par l'Université franco-allemande (UFA).

Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le diplôme de Licence Sciences Humaines mention Histoire, et pour la Ruhr-Universität Bochum, sur le Bachelor of Arts (B.A.).

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales et interculturelles à partir du domaine de l'histoire. Le Coursus intégré franco-allemand à double diplôme en Histoire Tours-Bochum (Licence/B.A.) prépare au Master intégré franco-allemand recherche Histoire à double diplôme Master of Arts / Master Histoire proposé conjointement par les mêmes établissements. Le développement d'un programme doctoral franco-allemand pourra être envisagé. L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

C'est un renouvellement de convention. Une demande de modification avait été demandée concernant une répartition des crédits ECTS non conforme sur les semestres.



- ❖ IUT de Blois
 - Convention de partenariat pour les formations préparant aux licences professionnelles Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle parcours amélioration continue de la production industrielle et Analyse qualité et contrôle des matériaux produits ingénierie et intégrité des matériaux avec l'ADAMIC

Cette convention a pour objet de définir pour une mise en œuvre conjointe avec l'ADAMIC, CFA du pôle formation de l'Eure, localisé à Evreux dans le but d'organiser une formation conjointe délivrant deux Licences professionnelles conjointes : Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle parcours amélioration continue de la production industrielle et Analyse qualité et contrôle des matériaux produits parcours Intégrité et ingénierie des matériaux.

Cette convention fixe les conditions d'organisation et fonctionnement de ces deux formations destinées aux apprentis de l'adamic. à savoir les moyens matériels et personnel compétent à l'exception des apprentis et des étudiants suivant leur formation sur le site de Blois.

Le directeur de l'IUT de Blois supervise la mise en œuvre pédagogique et nomme un responsable pédagogique pour chaque formation en lui signifiant son rôle et ses compétences

Ce dernier élabore la stratégie de formation en concertation avec le coordinateur du CFA de l'Eure dans le cadre de l'accréditation par le ministère.

Le nombre de candidats accueilli par le CFA est fixé annuellement pour chaque formation et fera l'objet d'un vote par le conseil de l'IUT

L'admission des candidats est soumise à l'approbation du jury selon Les critères correspondent aux critères requis conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation.

La gestion des candidatures et recrutement pour les étudiants concernés d'Evreux SONT ASSURÉS par le CFA sous la responsabilité du coordinateur pédagogique de chacune des deux formations. L'inscription définitive des candidats est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le suivi des apprentis sera assuré par le coordinateur pédagogique du CFA.

Les droits universitaires pour chacun des apprentis sont ceux correspondant au statut d'apprenti de l'enseignement supérieur.

Les enseignements auront lieu sur chacun des deux sites. En cas de déplacement pour les apprentis sur le site de Blois, les étudiants seront sous la responsabilité du CFA., la liste nominative et les périodes d'accueil seront communiqués aux responsables au préalable.

Chaque partenaire rémunère ses agents lorsqu'ils effectuent leur service dans leurs établissements respectifs (cf annexe financière).

Le CFA est responsable du budget de la formation dispensée à Blois ainsi que de la gestion des contrats d'apprentissage.

Les moyens pédagogiques, administratifs et techniques feront l'objet d'une annexe financière distincte pour chaque formation. La convention est signée pour l'année universitaire 2020/2021.

- ❖ Ecole Polytechnique Universitaire de Tours
 - Convention de partenariat avec l'INSA Centre val de Loire et l'université d'Orléans relative aux modalités de fonctionnement du master en mécanique

Cette convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement du master mécanique coaccrédité avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA), les universités de Tours et d'Orléans, cette dernière étant établissement porteur du master de mécanique au niveau de ministère. Ce master est le seul dans sa discipline en région centre Val de Loire.

La formation s'appuiera sur une synergie forte entre les 3 écoles par une très grande mutualisation entre les UE de mécanique dispensés par les écoles d'ingénieur (avec une équivalence réelle du contenu des UE de mécanique) et les UE du master.

La spécialisation s'effectuant au M2 avec ouverture du double cursus aux élèves ingénieurs, le M1 a été conçu avec une totale mutualisation des UE de master des écoles d'ingénieurs. Le M2 pourra être suivi dans les trois établissements alors que le M1 n'est pas proposé à l'université de Tours.

Il peut être également proposé en simple cursus aux étudiants (en formation initiale ou continue). La formation se déroule essentiellement en présentiel avec cependant une part non négligeable de classe virtuelle et visioconférences (même ENT pour les trois établissements).



La formation est adossée au laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé regroupant dans la région centre val de loire les compétences universitaires en mécanique et plus précisément en mécanique des matériaux, des structures et en génie civil. Ces thématiques de recherche correspondent au contenu de l'enseignement de la formation et le laboratoire pourra ainsi proposer des stages aux étudiants.

Les critères d'admission correspondent aux critères requis conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation.

Après admission, les étudiants s'inscriront et s'acquitteront des droits d'inscription auprès de l'établissement dans lequel ils suivent leur année de formation et ne pourra pas suivre les enseignements dans un des autres établissements.

Le jury du diplôme est commun aux trois établissements et fixé par arrêtés conjoints dans le cadre des dispositions générales des établissements signataires.

A cette fin, chaque établissement concerné fera parvenir dans un délai de quinze jours, par l'intermédiaire d'un coordinateur et la scolarité, l'ensemble des résultats de sa cohorte.

Les règles de délivrance du diplôme seront ainsi les mêmes mais les modalités d'évaluation peuvent être différentes s'un établissement à l'autre dès lors qu'elles valident les mêmes compétences conformes aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences en vigueur dans chaque établissement.

Le stage de master doit être validé par les responsables de chaque site ou par le responsable de la formation d'ingénieur.

Le niveau de langues requis est une certification de niveau B2 conforme au cadre européen commun de référence.

Chaque établissement prend en charge les coûts de scolarité pour les enseignements qui se déroulent en son sein.

Pour les enseignements mutualisés (2 UE en M2), le principe est que le coût soit réparti entre les établissements au prorata du nombre d'étudiants inscrits dans chacun d'eux. Chaque enseignant de ces UE est pris en charge par son établissement dans son service statutaire ou en tant qu'heures complémentaires.

Concernant les autres frais liés à la mise en œuvre de la formation, ils seront répartis dans la mesure si possible en fonction des critères énumérés ci-dessus. (sinon les frais pourraient éventuellement être facturés après analyse facturés entre établissement).

La présente convention est établie pour la durée de la coaccréditation, à savoir 2018/2023.

❖ Faculté de lettres et langues

- Renouvellement de la convention de coopération pour la mise en place d'un double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios entre l'université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia

La présente convention a pour objet de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles et, pour l'Universidad Nacional de Colombia, sur la Maestría en Estudios Literarios.

La formation proposée, élaborée conjointement par les deux partenaires, est destinée à offrir aux étudiants des deux universités la possibilité de poursuivre à l'étranger la moitié de leur temps de formation dans le cadre du Master / Maestría, et à sanctionner ce cursus par l'obtention du double diplôme. Sa finalité est de fournir aux étudiants choisissant cette formation binationale une ouverture interculturelle ainsi que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques, facilitant de cette manière leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

Les établissements partenaires associés par la présente convention constituent une équipe pédagogique, composée au minimum de six membres, dont quatre au moins en poste à l'Université de Tours et un responsable pédagogique pour s'assurer du bon déroulement de la formation.

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios



Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira de manière présentielle ou par visioconférence au moins une fois par an.

L'admission des candidats est l'examen conjoint des dossiers selon les critères suivants
Pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios, les étudiants doivent être titulaires :
Pour la France : Licence en Arts, Lettres et Langues, mention Lettres, Langues et Civilisations Étrangères, spécialité Mondes Ibériques et Latino-américains, ou Licence équivalente dans la même spécialité linguistique et culturelle ;

Pour la Colombie : Pregrado en Études Littéraires, Pregrado en Philologie, Licence (Licenciatura) en Lenguas y Literatura, ou pregrado dans un autre domaine des sciences humaines et sociales.
À titre exceptionnel, ils peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

Conditions spécifiques d'accès à la formation :

Définition et caractéristiques de la période académique à l'étranger :

o Pour la France : Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master Etudes culturelles et ayant fait le choix du double diplôme pourront effectuer leur deuxième année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia en suivant une sélection d'au moins 16 crédits correspondant à des séminaires de la Maestría en Estudios Literarios (voir paragraphe 4.1 Equivalences et programme).

o Pour la Colombie : -Pourront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles : les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia inscrits dans l'option « Recherche » ayant validé 16 crédits dans des enseignements optionnels de la Maestría en Estudios Literarios et ayant validé l'activité du Proyecto de tesis telle qu'elle est décrite dans l'Annexe pédagogique jointe à la présente convention ; et les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia inscrits dans l'option « Approfondissement » et ayant validé 24 crédits dans des enseignements optionnels de la Maestría en Estudios Literarios, répartis comme suit : au moins 3 séminaires théoriques (12 crédits) et au moins 12 crédits de séminaires monographiques.

Pour être admis, les étudiants de l'Université de Tours seront auditionnés par un comité d'évaluation du département de littérature de l'Universidad Nacional de Colombia et les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia par un comité analogue de l'Université de Tours, afin de s'assurer que les intérêts académiques des étudiants puissent être satisfaits au cours de leur deuxième année d'études.

Au cours de la deuxième année d'études, les étudiants des deux universités devront rédiger un travail de recherche d'environ 120 pages (36 000 mots), sous la cotutelle de deux professeurs des deux universités partenaires. Ce travail équivaut au mémoire de recherche de Master à l'Université de Tours et à la Tesis de Maestría dans l'option « Recherche » ou au Trabajo final dans l'option « Approfondissement » à l'Universidad Nacional de Colombia.

Niveau de langue requis : Niveau 540 au moins au test d'Évaluation de Français (TEF niveau 3) ; - Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) B2. A défaut de l'une de ces attestations, il devra fournir la preuve d'une compétence linguistique suffisante, certifiée par son université d'origine.

Pour pouvoir suivre les enseignements de l'Universidad Nacional de Colombia, les étudiants devront fournir une attestation de compétence linguistique en langue espagnole.

Nombre annuel d'inscriptions : Il est prévu que chaque année un nombre équivalent d'étudiants de chaque université participera au programme de double diplôme. Ce nombre ne sera pas supérieur à 2 (deux) pour chacune des universités. Chacune des deux universités s'efforcera de respecter la parité d'une année sur l'autre. Au cas où l'échange se révélerait inégal d'une année à l'autre, l'équilibre pourra être rétabli au long de la période de validité de la convention.

Inscription

Les inscriptions administratives seront effectuées dans les délais établis par chaque établissement et dans le respect de leur calendrier respectif et les étudiants régleront leurs droits d'inscription uniquement dans leur institution d'origine, et seront exonérés du paiement de ces droits dans l'institution d'accueil. Dans cette dernière, ils n'auront à s'acquitter seulement et éventuellement que de certains frais annexes, tels que le service de médecine universitaire, des tickets de transport et/ou des activités sportives universitaires ou extra-universitaires, en conformité avec les normes établies par l'université d'accueil et les étudiants devront se conformer à la réglementation en vigueur dans chaque université ; ils devront contracter à leurs frais une assurance médicale obligatoire adaptée incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et fournir la preuve de ce



contrat. Ils devront régler toutes les dépenses afférentes au voyage et au séjour dans l'université d'accueil (assurance responsabilité civile, frais de transport, de logement, de restauration, les dépenses personnelles et le cas échéant, celles liées aux accompagnants à charge) ;
Durant la période de mobilité dans l'établissement d'accueil, ils jouiront des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux et disposeront de l'ensemble des informations utiles pour pouvoir poursuivre la formation et effectuer leur mobilité dans les meilleures conditions.

Programme :

Le programme de double diplôme comprend un ensemble de pratiques (séminaires et travaux de recherche) qui totalisent 120 crédits ECTS de l'Université de Tours ou 60 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia. Les crédits sont sélectionnés en fonction de l'orientation (Recherche ou Approfondissement) de l'étudiant et avec l'accord du responsable pédagogique du diplôme. Aspects généraux du programme :

Les étudiants de l'Université de Tours ayant suivi et validé les semestres 1 et 2 du Master en Études culturelles et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Universidad Nacional de Colombia une sélection d'au moins 16 crédits académiques de la Maestría en Estudios Literarios, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'option « Recherche » de l'Universidad Nacional de Colombia ayant obtenu 16 crédits de la Maestría en Estudios Literarios, ayant réussi le Proyecto de Tesis et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'option « Approfondissement » de l'Universidad Nacional de Colombia ayant obtenu 24 crédits de la Maestría en Estudios Literarios, répartis comme suit : au moins 3 séminaires théoriques (12 crédits) et au moins 12 crédits en séminaires monographiques, et ayant fait le choix du double diplôme devront suivre et valider à l'Université de Tours les semestres 3 et 4 du Master Études culturelles, selon ce qui est spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Année de formation à l'Université de Tours pour les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia : La deuxième année du Master Etudes culturelles de l'Université de Tours comprend deux semestres représentant, chacun, un total de 30 crédits ECTS. Au cours de cette deuxième année, sont offerts des séminaires, en espagnol, de littérature et d'études culturelles espagnoles et hispano-américaines ainsi que des séminaires transdisciplinaires, en français, de méthodologie, études culturelles et littératures provenant d'aires culturelles et linguistiques diverses.

Ces deux semestres à l'Université de Tours seront effectués durant la deuxième année de la formation. La validation des séminaires suivis lors de ces deux semestres, dans le cadre des UE 90, 91, 100 et 101 correspondra à la validation de 20 crédits académiques en enseignements de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia, selon le schéma d'équivalences spécifié dans l'Annexe pédagogique.

Les étudiants de l'Universidad Nacional seront dispensés de l'UE 92 - Séminaire de rédaction scientifique 2, qui sera considérée acquise. □ Les étudiants pourront en outre opter, en cas de besoin, pour les UE 71 et UE 81 de la première année du niveau 1 du Master Langues et Sociétés, spécialité Etudes culturelles, qui seront créditées en équivalence des UE 91 et UE 101.

Les étudiants de l'Universidad Nacional de Colombia auront la possibilité de choisir, en fonction de leurs propres projets académiques et professionnels, un ou deux cours dans d'autres disciplines (philosophie, linguistique, littérature française, enseignement du français langue étrangère, etc.), en dehors du programme établi et à la place d'un nombre équivalent de séminaires d'Études Culturelles. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux universités.

Année de formation à l'Universidad Nacional de Colombia :

Le programme de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia offre un éventail de séminaires théoriques et monographiques. Les séminaires théoriques couvrent les champs de la théorie littéraire, la théorie de l'histoire littéraire et la théorie de la littérature comparée ; les séminaires monographiques portent sur divers thèmes en fonction des axes de recherche en vigueur dans la Maestría. Les étudiants de l'Université de Tours doivent valider au moins 16 crédits dans les séminaires offerts dans la Maestría, tel que stipulé dans l'Annexe pédagogique et selon les critères suivants :

Ces 16 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia seront obtenus au cours de la seconde année de la formation. □ Les étudiants de l'Université de Tours devront suivre au moins un Séminaire théorique (de 4 crédits) et valider au moins 12 crédits en Séminaires monographiques. Parmi les 12 crédits en Séminaires monographiques, les étudiants de l'Université de Tours peuvent choisir jusqu'à 4 crédits correspondant à des enseignements d'autres programmes de postgrado de l'Universidad Nacional de



Colombia, en fonction de leurs intérêts de recherche. Cette option se fera avec l'accord des responsables pédagogiques des deux établissements.

La validation de ces 16 crédits correspondra à la deuxième année d'études du Master en Etudes Culturelles, selon le schéma d'équivalences figurant dans l'Annexe pédagogique.

Travail académique ou de recherche : Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme et ayant entamé le semestre 3 devront rédiger en espagnol un mémoire de recherche sous la cotutelle d'un professeur de l'Universidad Nacional de Colombia et d'un professeur de l'Université de Tours. Ce document comportera environ 120 pages (36.000 mots) en incluant la bibliographie et les annexes. Il équivaut au mémoire de recherche du Master 2 de Tours, à la tesis de investigación (option « Recherche ») ou au Trabajo final (option « Approfondissement ») de l'Universidad Nacional de Colombia, selon ce qui est établi dans l'Annexe pédagogique. La soutenance de cette thèse se fera en espagnol devant un jury composé des deux professeurs de cotutelle et de deux autres membres (un pour chaque université), soit à travers le système de visio-conférence, soit de manière présenteielle.

Évaluation des étudiants

Les deux universités définissent conjointement les conditions et les modalités de l'évaluation des étudiants et de l'attribution du double diplôme selon le système existant dans l'université d'accueil.

Un jury composé de professeurs des deux universités sera organisé chaque année afin d'examiner les résultats obtenus, et, au cas où ces derniers seraient satisfaisants, décider de l'octroi du double diplôme Master Etudes culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce jury délibérera à travers le système de visio-conférence ou bien de manière présenteielle.

L'obtention du Master Langues et Sociétés, Parcours Etudes culturelles de l'Université de Tours ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales et, plus précisément, à la préparation de la thèse de Doctorat en Études Ibériques et Latino-américaines.

L'obtention de la Maestría en Estudios Literarios de l'Universidad Nacional de Colombia, préparée dans le cadre de la présente convention de double diplôme, ouvre à son titulaire l'accès aux études doctorales en Colombie et dans d'autres pays ayant établi des accords avec le pays.

Les deux universités encourageront l'organisation d'actions de coopération dans les champs de la formation et de la recherche, afin de favoriser l'échange d'expériences et le transfert de compétences. À cette fin, elles décident de mettre en place un système d'échange de professeurs entre les départements ou facultés liés par la présente convention. L'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia pourront envoyer chacune 1 (un) professeur par an et pour une période qui ne sera pas supérieure à 2 (deux) semaines, afin d'intervenir dans le cadre du programme qui fait l'objet de la présente convention. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront chacune en charge les frais de transport de leur professeur respectif, conformément aux règles de soutien à la mobilité académique établies par chaque université. Dans le cas de l'Universidad nacional de Colombia, les ressources nécessaires à la participation des professeurs au programme d'échanges universitaires mentionné dans la présente clause seront obtenues par le biais des divers appuis économiques à la mobilité d'enseignants sortants accordés par les instances de l'Universidad Nacional de Colombia en charge de ces aides. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia reconnaîtront la période de mission des enseignants qui participent à l'échange dans le cadre de leur contrat de travail.

De même, les deux universités encourageront la mise en œuvre d'actions de coopération dans le domaine de la recherche.

La mise en œuvre de la présente convention de double diplôme n'impliquera pas des frais spécifiques de formation pour aucun des deux établissements, qui accueilleront le (la) ou les étudiant(s-es) internationaux dans les dispositifs de formation déjà existants. La Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia prendront en charge, chacune de leur côté, leurs frais respectifs de communication et de publicité découlant de la mise en œuvre du programme de double diplôme.

Les deux universités s'efforceront de trouver, unilatéralement ou conjointement, des ressources financières publiques et privées susceptibles de contribuer à faciliter la mobilité des étudiants.

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties, après approbation par les autorités compétentes. Elle est valable jusqu'à la fin de l'année 2022-2023, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 (six) mois,

❖ Faculté de sciences et techniques



- o Convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme entre le Master of Science Program in Animal Production Technology de Suranaree University of Technology (Thaïlande) et le Master Biologie-Santé, parcours Biologie de la reproduction animale de l'Université de Tours.

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Biologie-Santé, parcours Biologie de la reproduction animale pour l'Université de Tours, et de Master of Science Program in Animal Production Technology pour Suranaree University of Technology (ci-après désigné « double diplôme Animal Biotechnology and Livestock Conservancy »).

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à former une nouvelle génération de scientifiques dans le domaine des biotechnologies animales et de la reproduction, de la nutrition et de la génétique animales, ayant une connaissance des avancées techniques les plus récentes, ainsi que de leurs avantages et de leurs écueils. Le programme d'enseignement portera particulièrement sur le développement de méthodes durables pour l'élevage et pour la conservation des races locales.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

Les établissements partenaires constituent un comité pédagogique ; il est composé au minimum de 8 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université de Tours ou à l'INRA, et 4 au moins en poste à Suranaree University of Technology. Ce comité est chargé de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein du comité pédagogique, un responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné par son établissement d'origine (Suranaree University of Technology et Université de Tours) pour s'assurer du bon déroulement de la formation. Le comité sera désigné chaque année par la School of Animal Technology and Innovation (pour Suranaree University of Technology) et par l'UFR de Sciences et Techniques (pour l'Université de Tours).

Le nombre d'étudiants suivant le programme de double diplôme sera au maximum de 10 pour la première promotion.

Le programme pédagogique est élaboré conjointement et couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du diplôme de Master.

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants : - Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Master Animal Biotechnology and Livestock Conservancy, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit : o pour la France : Licence en Biologie ; o pour la Thaïlande : Bachelor of Science. - Les étudiants seront sélectionnés après entretien par les deux universités.

Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue anglaise de l'Université de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau d'anglais correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Pour la première année du double diplôme de Master Animal Biotechnology and Livestock Conservancy, les étudiants seront inscrits à Suranaree University of Technology, s'ils suivent le programme d'enseignement à Suranaree University of Technology, ou à l'Université de Tours, s'ils suivent le programme d'enseignement à l'Université de Tours. Pour la seconde année, les étudiants seront inscrits dans les deux universités et suivront le programme d'enseignement tel que défini dans l'Annexe I.

Pour la première année du double diplôme de Master Animal Biotechnology and Livestock Conservancy, les étudiants inscrits à Suranaree University of Technology s'acquitteront des droits d'inscription à Suranaree University of Technology et les étudiants inscrits à l'Université de Tours s'acquitteront des droits d'inscription à l'Université de Tours.

Pour la seconde année, au premier semestre, les étudiants inscrits dans les deux universités s'acquitteront des droits d'inscription à l'Université de Tours et s'acquitteront de frais annuels à Suranaree University of Technology. Les étudiants qui effectueront le stage en France ou dans un pays européen s'acquitteront de frais de scolarité spécifiques à l'Université de Tours. Les étudiants inscrits à l'Université de Tours pourront, sans frais supplémentaires, s'inscrire et/ou transférer leurs crédits pour répondre aux conditions d'obtention du double diplôme de Master Animal Biotechnology and Livestock Conservancy.



Les étudiants doivent contracter une assurance conforme aux conditions minimales pour la demande de Visa, se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement et contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement et en apporter la preuve ;

Ils doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge) ; Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ; o Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

Pour les établissements partenaires :

Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ; L'établissement d'origine fournit aux étudiants toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire ; L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiants pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

Organisation des études – 60 crédits ECTS ou au moins 24 crédits SUT

Les étudiants suivent les cours dans leur université d'origine.

Deuxième année – 60 crédits ECTS ou 25 crédits SUT

Les étudiants suivent les cours à Suranaree University of Technology mais l'enseignement est assuré par l'Université de Tours et l'INRA.

Le stage de six mois se déroulera à Suranaree University of Technology ou à l'Université de Tours et à l'INRA.

L'équivalence des cours et le système de transfert de crédits devront être conformes au programme d'enseignement tel qu'indiqué dans l'Annexe I.

Mobilité des étudiants en provenance de la France : Les étudiants ayant obtenu un diplôme français de Licence ou équivalent (Bachelor) seront sélectionnés pour s'inscrire dans le double diplôme de Master Animal Biotechnology and Livestock Conservancy. Les étudiants sélectionnés au sein du Master de l'Université de Tours pourront se rendre à Suranaree University of Technology pour leur stage.

Mobilité des étudiants en provenance de la Thaïlande : Les étudiants seront sélectionnés pour s'inscrire dans le double diplôme de Master Animal Biotechnology and Livestock Conservancy. Les étudiants sélectionnés au sein du Master de Suranaree University of Technology pourront se rendre à l'Université de Tours et à l'INRA pour leur stage.

Stage

Le stage de six mois est obligatoire et doit être effectué dans un laboratoire de recherche menant des activités de recherche dans les domaines de la production, de la reproduction, de la nutrition et de la génétique animales. Le laboratoire peut appartenir à une entité publique (université, institut de recherche) ou à une entreprise privée. Le stage peut être réalisé dans un laboratoire en Thaïlande, en France et dans un pays européen. Le choix du laboratoire pour le stage de recherche doit être validé par le comité pédagogique.

Le rapport de stage ou mémoire devra être rédigé en anglais. Le rapport ou mémoire devra être conforme au règlement de chaque université.

Au moins deux tuteurs (un de chaque université) seront désignés par le comité pédagogique pour évaluer le rapport de stage ou mémoire. Les tuteurs pourront ou non être issus du comité pédagogique.

Mémoire de recherche :

Au moins deux tuteurs (un de chaque université) seront désignés par le comité pédagogique pour superviser le sujet et les domaines de recherche. Les tuteurs pourront ou non être issus du comité pédagogique. Les deux tuteurs feront partie du comité de proposition de recherche pour valider le sujet de recherche. Le mémoire de recherche devra être conforme au règlement des deux universités (« Regulations for Graduate Studies », à Suranaree University of Technology).

Evaluation des étudiants



Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiants et d'attribution du diplôme :

Première année: Les étudiants suivant la première année d'enseignement à Suranaree University of Technology seront évalués selon le règlement en vigueur à Suranaree University of Technology. Les étudiants suivant la première année d'enseignement à l'Université de Tours seront évalués selon le règlement en vigueur à l'Université de Tours.

Deuxième année: L'évaluation sera effectuée par au moins deux tuteurs (un de chaque université). Les conditions d'attribution du diplôme devront être conformes aux règlements de l'Université de Tours et de Suranaree University.

Les étudiants titulaires du double diplôme pourront se porter candidats à des offres de doctorat en France, en Thaïlande ou dans tout autre pays.

Des débouchés professionnels sont possibles en recherche translationnelle et innovation, dans le domaine de la production animale durable, au sein de structures publiques régionales, nationales et internationales ou au sein d'entreprises privées.

Au cours du premier semestre de la deuxième année, les enseignements sont assurés, au sein de Suranaree University of Technology, par des enseignants de l'Université de Tours. Au cours du stage, les étudiants sont supervisés par des enseignants des deux universités.

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, cours de langue pour préparer la mobilité des étudiants, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, ...) ; elles font l'objet d'une annexe financière jointe à la présente convention. Chaque université est responsable, dans son propre pays, des dépenses concernant les brochures de présentation du programme et des autres supports de communication.

Les établissements partenaires s'efforcent de rechercher, unilatéralement et/ou conjointement, les ressources financières nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la formation proposée en partenariat.

Un budget équilibré devra être établi.

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de trois ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

- ❖ Faculté de sciences pharmaceutiques
 - Accord de consortium Erasmus Mundus International Master of Science in Infectious Diseases and One Health / IDOH. L'accord de consortium est un document qui reprend les grands axes du projet tel que financé par la Commission européenne. Il ne répond donc pas aux mêmes normes qu'une convention de coopération internationale habituelle et est présenté en CFVU pour information.
- ❖ Faculté de Médecine
 - Convention de partenariat entre l'université de Montpellier et l'université de Tours concernant l'organisation du DIU de médecine manuelle Ostéopathie.

Les parties à la présente convention s'associent pour organiser respectivement dans leurs universités, à compter de l'année universitaire 2019-2020, le diplôme interuniversitaire "Médecine Manuelle Ostéopathie (MMO)" sous la responsabilité de l'UFR désignée à cet effet et conformément aux maquettes validées chaque année par leurs instances respectives, laquelle validation fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration.+ Chaque université partenaire s'engage chaque année à soumettre à ses instances le renouvellement du DIU « Médecine Manuelle Ostéopathie».

Chaque université partenaire examine les dossiers de ses candidats au DIU MMO en fonction des conditions d'inscription définies et fixées dans les maquettes respectives (public, cible, niveau de diplôme,...).

Le nombre de candidats attendu dans chaque université par année de formation est fonction des capacités d'accueil propres à chaque Université et des ressources pédagogiques engagées.

Chaque université est responsable de ses inscriptions et du suivi de scolarité de ses inscrits (enseignements, organisation des examens, édition des diplômes).



Dans chaque université, la direction de l'enseignement est assurée par au moins un responsable universitaire coordonnant le diplôme et un responsable pédagogique pratiquant la médecine manuelle ostéopathe.

Les responsables d'enseignements représentent chaque université au CEMMO et en sont membres de droit.

Les Diplômes Interuniversitaires de MMO sont placés sous la responsabilité de chaque université et agréés par le CEMMO.

Le CEMMO et les universités signataires ont pour mission :

- de garantir le niveau académique de la formation reposant sur l'évidence médicale théorique comme pratique et sur les référentiels de formation conformes aux décrets de 2014.
- d'encourager l'harmonisation et la mutualisation des enseignements théoriques et / ou pratiques des différentes universités signataires de la présente convention.

Les enseignements proposés au terme de ce DIU sont théoriques et pratiques. Sur 3 années et peuvent faire l'objet de mutualisation entre universités, de même que le stage. Quant aux examens, ces derniers sont organisés pour chaque année de formation par chacune des universités.

L'enseignement théorique est dispensé sous la forme de cours magistraux, enseignements dématérialisés et conférences. Il comprend toutes les notions fondamentales nécessaires à un médecin pour aborder la Médecine Manuelle et l'Ostéopathie qu'elles soient anatomiques, biomécaniques, physiologiques, sémiologiques, cliniques et thérapeutiques fondées sur les preuves médicales et scientifiques.

Les enseignements en e-learning sont mutualisés sur une plateforme dédiée sous la responsabilité du Collège des Enseignants de Médecine Manuelle et Ostéopathie (ci-après CEMMO). La liste des enseignements en e-learning est actualisée régulièrement avec mentions des contributeurs et leur affiliation.

La formation pratique est délivrée sous la forme d'enseignements dirigés et de travaux pratiques. Cette formation englobe toutes les particularités nécessaires à la maîtrise des techniques manuelles, fonctionnelles et structurelles, diagnostiques comme thérapeutiques fondées sur les preuves (Evidence Base Practice). Les techniques enseignées sont validées par le CEMMO

Délivrance du diplôme

Le Diplôme interuniversitaire de Médecine Manuelle Ostéopathe est délivré sous le sceau de l'Université d'inscription.

Durée de la convention

La présente convention est applicable suivant le jour de la dernière signature des parties co-contractantes pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021.

Tous les partenaires doivent avoir mis en œuvre la présente convention en 2020-2021. Certains partenaires, peuvent différer cette mise de 2019-2020 à 2020-2021. Cette mise en œuvre différée doit être expressément précisée par voie d'avenant signé de toutes les parties.

La présente convention peut être modifiée par avenant signé de toutes les parties.

La reconduction de la présente convention ne peut être qu'expresse et notifiée aux parties co-contractantes 2 mois avant le début de la nouvelle année universitaire.

- o Convention cadre de partenariat entre l'université d'Angers et l'université de Tours relative à la formation du diplôme d'état « infirmier.e en pratique avancée » (DIPA)

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation conjointe par les deux universités du parcours de formation sur deux années universitaires en vue de la délivrance du diplôme d'Etat « d'Infirmier.e en Pratique Avancée » (IPA). Elle encadre la première promotion (2019-2021) diplômée de l'Université de Tours et la seconde promotion (2020-2022) diplômée de l'Université d'Angers. Le partenariat peut être prolongé dans les conditions fixées par la présente convention.

La nature et les caractéristiques de la formation sont encadrés par l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Dans chacun des deux établissements partenaires, un responsable pédagogique est désigné. Ils sont assistés pour la mission de coordination avec un personnel issu de la filière infirmier, pour un temps de coordination équivalent dans chaque université.

Les cours ont lieu pour moitié dans les locaux de l'Université de Tours et pour moitié dans ceux de l'Université d'Angers. Les partenaires organisent des cours accessibles à distance via les plateformes numériques (ex : Moodle et PIX).

Les stages ont lieu dans des structures sanitaires et sociales ou en soins primaires.



L'ingénierie de formation à distance bénéficie de l'expertise du LabUA de l'université d'Angers. Les enseignants s'appuient sur un mi-temps d'un ingénieur pédagogique. Dans un souci de cohérence pédagogique et de rationalisation des moyens, les deux universités partenaires ont choisi d'utiliser la plateforme de formation à distance de l'Université d'Angers.

Effectif et publics visés

Les deux parties s'accordent pour limiter le nombre d'inscrits à 30 pour cette première promotion, selon le domicile du candidat et la répartition suivante : 15 provenant de la région Pays de Loire + 15 provenant de la région Centre-Val de Loire.

Les publics visés sont des titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier. L'exercice futur en Infirmier en Pratique Avancé est conditionné par l'exercice de trois années minimum d'infirmier en équivalent temps plein en structure privée ou publique ou en exercice libéral.

Cette capacité d'accueil est établie en concertation avec les besoins territoriaux recommandés par les Agences Régionales de Santé, ce qui peut conduire à la révision de la capacité d'accueil défini dans le dossier d'accréditation.

Recrutement et inscription

Les enseignants de l'Université d'Angers sélectionnent 15 candidats parmi ceux provenant de la région Pays de Loire. Les enseignants de l'Université de Tours sélectionnent 15 candidats parmi ceux provenant de la région Centre-Val de Loire.

Face au nombre très important des candidatures, il pourra être envisagé que le comité de pilotage définisse des critères de pré-sélection pédagogiques. La cible du nombre d'inscrits sera réajustée chaque année, en fonction des préconisations de l'ARS et des candidats ayant eu une validation partielle lors de leur demande de VAE.

L'ensemble des candidats retenus par les deux commissions de sélection sont inscrits administrativement et pédagogiquement dans l'une des universités sous le statut de stagiaire de la formation continue.

Les stagiaires de la formation continue participant à cette formation bénéficient d'une double inscription :

- l'une à titre payant dans l'université qui assure la gestion administrative et pédagogique de la formation ;
- l'autre, inscription ad hoc ,dans l'université partenaire, à titre gratuit.(permettant l'accès à la BU, CROUS)

Cette double inscription permet aux personnes qui suivent cette formation d'avoir un égal accès aux ressources et services, notamment en ligne, de chaque université.

Il est convenu que l'Université de Tours assure la gestion administrative et pédagogique de la formation de la première promotion (2019/2021). L'Université d'Angers quant à elle assure la gestion administrative et pédagogique de la formation de la seconde promotion (années 2020/2022).

L'université d'inscription perçoit l'intégralité des frais de formation (dont les éventuels droits d'inscription).

En application de l'article L. 6353-3 du code du travail, une convention ou un contrat de formation professionnelle est établi pour chaque stagiaire par l'université dans laquelle s'inscrit le stagiaire.

Commission de sélection

La composition des commissions est fixée annuellement par un arrêté signé par les présidents des deux universités, en conformité avec la réglementation propre au DE IPA. Des commissions auront lieu dans chaque ville.

Selon le nombre de candidatures, chaque ville peut organiser plusieurs comités de sélection, une réunion de synthèse de ces comités aura lieu à l'issue des jurys pour classer les candidatures. Un président de jury issu du comité de pilotage de la formation est désigné, en plus des membres des comités de sélection, il signe l'ensemble des procès-verbaux et documents administratifs officiels liés à l'audition des candidats. Il est le référent en cas de litige au cours d'une audition. En cas de problème de délibération (égalité de vote), son vote emporte la décision finale.

Un comité de sélection est constitué par deux personnes, issues de filière médicale ou para-médicale.

Partenariats spécifiques

Afin de co-construire ce nouveau parcours de formation, les partenaires sollicitent :

- L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) de la région Centre-Val de Loire,
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHU d'Angers



- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CHU Tours

Pilotage et coordination du partenariat

Le document d'accréditation des universités d'Angers et de Tours décrit précisément la gouvernance : un conseil de surveillance, Un comité de pilotage, cinq comités pédagogiques et un comité de stages. La composition, les missions de ces différents comités sont précisées dans le dossier d'accréditation. Ils se réunissent au minima :

Le Conseil de surveillance, chargé de donner un avis sur la pertinence de la formation au regard des besoins de santé des territoires - 1 fois par an,

Le Comité de pilotage, composé de deux médecins et deux infirmiers de chaque ville - 1 fois par trimestre et en présence des doyens des deux facultés ou leurs représentants, et autant que de besoin. Le comité de pilotage est chargé :

- de la direction opérationnelle de la formation ;
- de nommer les responsables des comités pédagogiques, des unités d'enseignement et des stages ;
- de proposer aux deux conseils de faculté les maquettes des enseignements et les modalités de contrôle de connaissance, élaborées par les responsables des comités pédagogiques ;
- d'assurer la liaison avec les établissements partenaires (liste mentionnée à l'article 2.5) ;
- d'assurer la fonction de comité de sélection des candidatures et d'expertise des dossiers de validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures.

L'université en charge des inscriptions organisent ces différents comités (invitation, ordre du jour, compte-rendu, frais de mission).

Les frais de repas sont offerts par l'Université qui accueille un comité de pilotage ou surveillance ou les comités pédagogiques. Les frais de déplacement sont à la charge de chaque université employeur. Au sein de chaque université, un ingénieur projet ou chargé de développement se charge de la coordination de chacune des 5 mentions :

- Université d'Angers : Pathologie chronique et Oncologie
- Université de Tours : Santé mentale et Maladie rénale chronique

Les différentes évaluations des étudiants et des structures seront présentées et constitueront une base de travail, d'amélioration et discussion avec les experts extérieurs invités

Les **comités pédagogiques** se réunissent au minimum deux fois par an et proposent une organisation de l'enseignement et les modalités de validation. Ils prennent en compte l'évaluation de la formation par les étudiants.

Ils seront chargés de la validation du diplôme :

- Le comité pédagogique du tronc commun validera le passage en 2^{ème} année.
- Les comités pédagogiques de chaque mention valideront l'obtention du diplôme IPA.

Les validations prendront en compte, outre les notes des différentes UE, l'avis des référents pédagogiques.

Cinq comités pédagogiques (première année commune + 4 mentions).

Le comité de stages aura en charge l'identification et l'accréditation des terrains de stage. Pour cela, il évalue les qualifications et les compétences pédagogiques des co-tuteurs (un médecin et un IDE). Il prend en compte l'environnement de stage offert par la structure d'accueil et assure la coordination entre les professionnels : directeurs de soins des centres hospitaliers, infirmiers et médecins des maisons pluri professionnelles de santé, en particulier celles qui sont déjà partenaires du réseau Asalée.

Le comité veille au respect des objectifs pédagogiques, au bon déroulement des stages, tant du côté du stagiaire, que des tuteurs professionnels.

Chaque équipe encadrante propose différentes activités spécifiques à la structure où se déroule le stage, ainsi qu'un parcours de stage individualisé répondant au mieux aux objectifs de stage et au projet professionnel de l'apprenant. Dans le cadre de la formation, les stages doivent être réalisés sur des terrains clairement différents et distincts du lieu de travail/d'exercice de l'étudiant.

Le comité de stage est piloté par deux responsables issus du comité de pilotage des deux facultés partenaires.

Chacune des deux facultés a son propre sous-comité de stage afin d'assurer un suivi de ces stages au plus près des étudiants et des structures d'accueil.



Le jury d'examen

La composition du jury d'examen est fixée annuellement par un arrêté signé par le président de l'université inscrivant la promotion. Il comprend au moins 3 personnes (1 président et 2 membres) issues des deux universités, et est présidé par un membre issu de l'université inscrivant la promotion.

Engagement de capacité à dispenser des formations de qualité

Les partenaires s'engagent à dispenser des actions de formation professionnelle continue de qualité, selon les critères définis par le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, modifié par le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle, rentrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Gestion des personnels intervenant dans la formation

Les intervenants en formation sont :

- Des agents titulaires de l'Université de Tours ;
- Des agents titulaires de l'Université d'Angers ;
- Des prestataires de formation (l'IRFSS Centre-Val de Loire, l'IFSI du CHU d'Angers, IFSI du CHRU de Tours) ;
- Des vacataires

Des conventions spécifiques (cf. article 2.5) déterminent les modalités d'intervention de ces prestataires.

Le tableau prévisionnel de rémunération des intervenants, établi en concertation par les deux universités, sera en annexe de la convention financière.

Dispositions financières

La répartition des coûts par promotion fait l'objet de conventions spécifiques de financement.

Il est convenu que l'université qui prend en charge l'inscription des stagiaires perçoit et conserve l'intégralité des frais de formation (dont les éventuels droits d'inscription).

Communication

Dans le cadre du présent contrat de partenariat, chacune des Parties autorise l'autre à utiliser et à associer ses marques et logos aux marques et logos de l'autre Partie dans le cadre d'actions promotionnelles et / ou de visibilité (ex : réseaux sociaux, intranet, internet), pour la durée du présent contrat.

Chaque partie s'engage à soumettre systématiquement à l'autre pour approbation écrite tout projet de communication. Cette partie dispose d'un délai de quinze jours suivant la réception du projet pour donner son accord exprès. Le défaut de réponse dans le délai précité vaut acceptation.

Chacune des parties s'engage à ne porter atteinte en aucune manière à l'image de la marque de l'autre Partie et à respecter son identité visuelle (charte graphique, logotype) et sémantique (dénomination de composantes, campus, etc...). Chaque Partie devra veiller à ce que l'exploitation des signes distinctifs concédée ne porte pas atteinte à l'image et à la notoriété de ces derniers, notamment en les associant à un texte ou un commentaire dénigrant, diffamatoire, injurieux ou, d'une manière générale, en les plaçant dans un contexte dévalorisant ou péjoratif.

Chaque partie s'engage à ne pas publier et/ou à ne pas divulguer de quelque façon que ce soit sans son autorisation explicite les informations scientifiques ou techniques appartenant à l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Durée et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2022.

Le présent partenariat peut être renouvelé par voie d'avenant à l'initiative de l'une des parties.

❖ Convention entre l'université de Tours et le groupe d'intérêt public PIX relative à l'utilisation temporaire du service Pix Orga



NB : La présente convention est indépendante du processus d'agrément comme centre de certification Pix et de l'accès à Pix Certif, qui est réservé aux centres agréés. Elle concerne exclusivement l'accès à Pix Orga.

La présente convention a pour objet de permettre temporairement à l'établissement d'enseignement supérieur public Université de Tours d'accéder à un espace Pix Orga dédié tel que décrit dans les CGU Pix Orga. L'espace Pix Orga permet aux équipes pédagogiques de l'établissement de créer des campagnes de test sur mesure et d'y inviter ses publics, étudiants ou stagiaires de formation continue, ou encore personnels de l'établissement. Les conditions de mise à disposition de ce service dépendent des publics visés.

Le caractère temporaire est dû à l'incertitude concernant la mise en production de la fonctionnalité d'import des données des étudiants dans Pix Orga. L'arrivée de cette fonctionnalité (dans le courant du 1er semestre 2020 en phase de test) permettra d'établir un cadre plus simple et pérenne. Etant donné ces circonstances, la convention prend effet à la date de la signature, et prend fin au plus tard le 31 août 2020, et au plus tôt à la date d'arrivée de la fonctionnalité d'import.

L'établissement désigne un administrateur Pix Orga qui disposera des habilitations nécessaires pour gérer l'espace Pix Orga et les habilitations des membres de l'établissement auxquels il souhaitera y donner accès.

Nom et prénom de l'administrateur Pix Orga pour l'université de Tours : Pascal ROBERT

Le GIP Pix et l'établissement s'engagent à agir dans le respect des lois et règlements applicables relatifs à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée.

L'établissement est responsable de traitement pour ce qui concerne : la gestion et le suivi de l'habilitation et l'accès des membres de l'établissement à l'espace Pix Orga ; l'organisation, la mise en oeuvre et l'exploitation des campagnes Pix Orga.

Pour ces mêmes traitements, *le GIP Pix agit en sous-traitant.*

Le GIP Pix est responsable de traitement pour ce qui concerne : la gestion administrative des services.

Principe du décompte des usages payants

La gratuité du service s'applique uniquement aux étudiants de l'établissement inscrits en formation initiale (hors apprentissage) à des diplômes nationaux. Tous les autres usages sont soumis à paiement, conformément à la tarification indiquée en annexe.

Un crédit Pix Orga doit être décompté pour chaque utilisateur relevant des usages payants. Un crédit est valable pour un nombre illimité de campagnes pour un utilisateur donné. Sa durée de validité est l'année académique 2019-2020 (septembre à août inclus).

Le montant maximum que l'Université de Tours pourra engager sera de 39 000 € HT.

L'ensemble des conventions présentées est voté favorablement à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Cécile Goï lève la séance.